

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juin 2018

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques

La ville de Quimper a signé une convention avec le Conseil départemental, partenaire du dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques en septembre 2017 pour une période de 3 ans. Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 16 791,60 € correspondant à la participation de 28 classes au dispositif.

La ville de Quimper a réaffirmé son engagement en signant une nouvelle convention pour la période Septembre 2017 – Juillet 2020 avec le Conseil départemental, partenaire du dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques.

Cette convention prévoit une participation financière pour la ville de Quimper à hauteur de 50% du coût total du dispositif, de laquelle sera soustraite la contribution du Conseil régional de Bretagne (un tiers de celle de la ville).

Pour l'année scolaire 2018-2019, la direction des services départementaux de l'Education nationale, pilote du dispositif, a validé la participation de 28 classes, contre 26 en 2017. Chaque classe recevant 30 heures par an d'initiation, soit un montant estimé à la charge de la ville de Quimper de 16 791,60 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser le versement de la subvention au conseil départemental pour l'année scolaire 2018-2019 sur la base de 28 classes, soit un montant estimé à 16 791,60 €.